

EQUAL OPPORTUNITIES FOR WOMEN PROGRAM

PROGRAMME DE L'ÉGALITÉ D'ACCÈS À L'EMPLOI POUR LA FEMME

1980-81

Rationale/Explication

En présentant le détachement de femmes auprès de comités d'appréciation et d'avancement sous l'angle de l'enrichissement, on vaincra les résistances de ceux qui s'y opposent pour la forme et on les amènera à saisir l'importance que le Ministère attache à une représentation appropriée des femmes à ces comités, et partant, à l'expression de leur point de vue.

Objective/Objectif

Inviter les gestionnaires hiérarchiques qui s'opposent au détachement de personnel féminin auprès des comités de sélection et d'évaluation à réfléchir sur le bien-fondé de leurs motifs à la lumière des objectifs de l'EAF.

Action Plans (Activities, Scheduling, Responsibility Centres)
Plans d'action (activités, échéanciers, centres de responsabilité)

Les gestionnaires refusant de détacher des femmes auprès de comités pourront être appelés à expliquer les raisons de leur décision devant un sous-comité de l'EAF. Ce dernier étudiera les facteurs qui ont motivé la décision et, s'il y a lieu, présentera aux autorités ministérielles les commentaires qui s'imposent.

Responsabilité: Section de l'emploi
Sous-comité de l'EAF

Evaluation Criteria/Critères d'évaluation

La réduction du nombre d'années-personnes au Ministère est venue cette année compliquer le problème de la représentation adéquate des femmes dans les comités d'appréciation et/ou de sélection. En effet, nombre des anciens membres ont été affectés ailleurs et même si la direction s'efforce de maintenir la qualité de ses effectifs en limitant le nombre de débutants par groupe, les gestionnaires hiérarchiques hésitaient à permettre à leurs employées de siéger à des comités, surtout du fait que les coupures en années-personnes ont considérablement accru les charges de travail.

Il va de soi que le Ministère entend poursuivre ses efforts pour accroître le nombre de femmes gestionnaires au sein des comités d'examen des appréciations et des comités d'avancement. Cette année, rien ne motivait la convocation d'un sous-comité de l'EAF pour revoir les raisons qui ont amené les gestionnaires à refuser de détacher des femmes auprès de comités, car, de l'avis de l'agent de dotation responsable, il existait dans chaque cas des motifs opérationnels valides et urgents étayant les décisions.

Evaluation/Évaluation

Même s'il existe encore une pénurie de personnel empêchant une représentation féminine adéquate au sein de certains comités de révision et d'avancement, aucune femme ne s'est vu refuser la participation à ces comités de la part de ses superviseurs pour des motifs pouvant entraîner la convocation d'un sous-comité de l'EAF.

(Voir également page 58.)